

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/046

Nomenclature préfecture :
Service :

Objet :

1.1 Marchés publics
Secrétariat Général

Convention de mise à disposition d'un agent du CIG Grande Couronne pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

18 MARS 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération souhaite fait appel au CIG afin de l'accompagner dans sa problématique d'archivage, avec pour objectif d'améliorer la maîtrise de l'espace des locaux des archives, d'améliorer la maîtrise des contenus des archives, et centraliser les archives,

CONSIDERANT qu'afin de répondre aux besoins de la Communauté d'agglomération, le CIG propose la mise à disposition d'un archiviste ayant en charge les opérations suivantes : destruction des dossiers éliminables, identification et récolement des dossiers, accompagnement au déménagement des archives dans un local unique ou deux,

DECIDE

ARTICLE 1er : DE SIGNER une convention de mise à disposition d'un agent du CIG Grande Couronne sis 15 rue Boileau à Versailles (78 000) pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 2 : La durée de la prestation est estimée à 35 jours de 8 heures sur la base d'un tarif horaire de 52,50 euros (tarif voté par le conseil d'administration du CIG pour l'année 2024 pour les EPCI de plus de 350 agents), soit un coût estimé à 14 700, 00 euros.

ARTICLE 3 : La prestation débutera dans les six mois qui suivront la signature de la convention de mise à disposition.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

13 MARS 2024



François DUROVRA
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

François Durovray

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Convention de mise à disposition d'un agent du CIG Grande Couronne pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Date de transmission de l'acte : 14/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 14/03/2024

Numéro de l'acte : DP2024-046 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240313-DP2024-046-AU

Date de décision : 13/03/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics